

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Annulation location de salle

Le vingt-huit mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2026

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Christine ROCHER - Jacques PEROCHON - Claudie DESCOUT - Jérôme DECOUST - Sébastien QUINAULT - Eloïse GERMAIN - Madeline RAMBAUD - Alexis CAILLERET - Estelle BENNOUARA - Jordan PILLET

Absente Excusée : Cindy RABOUAM

Secrétaire : Mickaël AIGUILLON

Le Conseil municipal décide d'instaurer les modalités suivantes en matière d'annulation de location de salle :

- toute annulation intervenant dans un délai inférieur à deux mois avant la date prévue de la location ne donnera lieu à aucun remboursement ;
- toute annulation intervenant dans un délai supérieur à deux mois avant la date prévue de la location donnera lieu à un remboursement à hauteur de 50 % du montant de la location.

Le remboursement intégral du montant de la location est accordé uniquement en cas de maladie grave, sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de décès d'un proche, sur présentation d'un bulletin de décès.

La demande de remboursement devra se faire par écrit, accompagné d'un RIB.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus

Publié ce jour

Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :

